Qui sommes-nous ?

ADF38 est un service d'aide à domicile qui accompagne les familles au quotidien en Isère pour la Caf, la MSA et le Département de l'Isère depuis 1970.

1970
Association loi 1901 à but non lucratif

ESSMS
Etablissement et Service Social et Médico-Social

95 TISF
Technicien.ne de l'Intervention Sociale et Familiale

65 AD/AES
Aide à Domicile/Accompagnant Educatif et Social

190
salariés (AD, TISF, ADMIN)

2 000
familles aidées chaque année

Notre mission est le soutien à la parentalité au domicile des familles grâce à des interventions qui doivent permettre de maintenir la cohésion de la cellule familiale, de préserver l'équilibre des enfants et d'accompagner à un retour à la vie normale après des difficultés temporaires.

Nos valeurs

Respect — Engagement — Bienveillance — Travail d'équipe

Contact

Contactez l'antenne la plus proche de chez vous pour découvrir comment nous pouvons vous accompagner.

Antenne de l'Isle d'Abeau
1 Rue des Perettes
38080 L'Isle d'Abeau
04 74 96 56 61
isledabeau@adf38.fr

Antenne de Voiron
17 Rue Henri Barbusse
38500 Voiron
04 76 66 16 73
voiron@adf38.fr

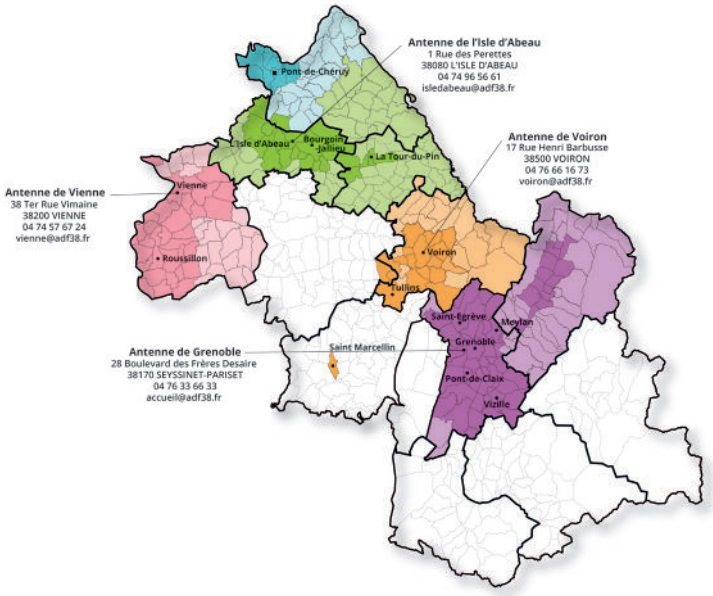

Antenne de Vienne
38 Ter Rue Vimaine
38200 Vienne
04 74 57 67 24
vienne@adf38.fr

Antenne de Grenoble
28 Bd des Frères Desaire
38170 Seyssinet-Pariset
04 76 33 66 33
accueil@adf38.fr

Adresse postale
28 Bd des Frères Desaire,
38170 SEYSSINET-PARISET

Site web
www.adf38.com

Téléphone
04 76 33 66 33

Mail
accueil@adf38.fr

adf38 Familial Educatif Social
Des professionnels pour vous soutenir

AIDE À DOMICILE AUX FAMILLES DE L'ISÈRE

On a tous besoin d'un coup de main à un moment donné (grossesse, naissance, maladie, décès, etc.)

*Dispositif de soutien à la parentalité de la **Caf de l'Isère** ouvert à **toutes les familles de l'Isère***

www.adf38.com

Allocations Familiales Caf de l'Isère — isère Le Département — msa santé famille retraite services — FNAAFP/CSF

Nos interventions

ADF38 vous accompagne à domicile lors de moments-clés de la vie pour préserver l'équilibre familial et renforcer l'autonomie de la famille.

Périnatalité

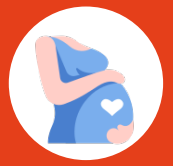

Grossesse

Naissance

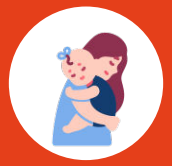

Post-partum

Rupture familiale

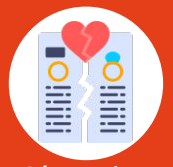

Séparation

Déménagement

Décès parent/enfant

Dynamique familiale

Recomposition familiale

Maladie parent/enfant

Inclusion

Inclusion

Droit au répit & insertion professionnelle du parent

Pour plus d'informations sur les motifs, contactez-nous.

Pour qui ?

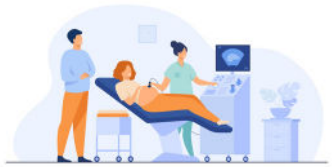

Familles allocataires de la Caf qui attendent leur premier enfant

Familles allocataires de la Caf qui assument la charge d'au moins un enfant (-18 ans)

Qui intervient ?

L'Aide à Domicile (AD)

Il réalise et aide à l'accomplissement des tâches domestiques courantes et du linge. Il met en œuvre un accompagnement adapté à la situation de la famille, soit en l'aidant à faire, soit en faisant à sa place lorsque le parent est dans l'incapacité d'agir seul.

Le/la Technicien.ne de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF)

Le TISF soutient et accompagne les familles fragilisées à leur domicile. Son intervention est avant tout éducative et vise à soutenir la relation parent/enfant à travers des échanges et des supports éducatifs. Il peut réaliser des tâches domestiques courantes et le linge.

La participation financière

Dispositif pris en charge par la Caf de l'Isère avec une participation financière de la part de la famille selon le Quotient Familial

Le coût horaire*

Quotient Familial	Participation Familiale
305 €	0,35 €
514 €	1,53 €
707 €	2,99 €
804 €	3,77 €
1 012 €	5,78 €
1 205 €	9,23 €
1 363,01 € et +	11,88 €

**Barème à titre indicatif non contractuel*

Les ⊕ :

- ⊕ Déduction fiscale (50 %)
- ⊕ Payable en CESU dématérialisé
- ⊕ Autres soutiens financiers pour les familles en difficulté

Les étapes de la prise en charge

avec l'exemple de la famille Sylla

Mme et M. Sylla attendent leur premier enfant

Visite à Domicile par le Responsable de Secteur au cours de laquelle une évaluation des besoins est faite pour déterminer le nombre d'heures et la durée de l'intervention

Fin d'intervention au domicile de Mme Sylla et remplissage du questionnaire de satisfaction

01 — Durée maximale 1 an après l'évènement — 02 — 03 — 04 — Durée maximale 1 an — 05

Mme Sylla fait appel à ADF38 pour demander de l'aide

N'oubliez pas de vous munir de votre numéro d'allocataire CAF

Début de l'intervention au domicile de Mme Sylla

Les cas particuliers

Des durées d'intervention allongées pour :

Maladies longues durées
1 an supplémentaire

Naissances multiples
Jumeaux : 6 mois supplémentaires
Triplés et + : 1 an supplémentaire